et une discussion s'éleva entre eux deux sur la façon de réparer un essieu. Après avoir discuté, on se disputa fort et à un certain moment, Delescluse, au comble de la colère, asséna à son contradicteur un violent coup de poing et le repoussa contre un chariot.

L'arcade sourcilière gauche avait été contusionnée et l'on dut recourir aux soins de M. le docteur Debuchy.

Samedi matin, le domestique brutalement malmené a porté plainte à M. Lagarde, commissaire de police du 5e arrondissement. Quant à Delescluse il va sans dire qu'il s'était empressé de mettre la frontière entre la justice et lui.

Un vol de numéraire. — L'ouvrier qui a été, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, victime d'un vol de cent quarante francs en espèces, est un teinturier nommé Pierre Duplat, âgé de vingt-quatre ans et demeurant près du pont du Beau Chêne.

Contrairement à ce qu'on avait cru d'abord, Pierre Duplat ne demeure pas seul : il est marié depuis plus d'un an.

Une double arrestation pour vol de plomb. — Il y a quelques jours le service de la sûreté apprit que des individus avaient vendu des bouts de tuyaux en plomb chez un chiffonnier de la rue de France.

Samedi soir, les agents Labbe et Soufflet ont arrêté ces deux individus, porteurs d'un petit paquet contenant du plomb et des pas de vis en cuivre.

Conduits au poste, les individus ont déclaré exercer la profession de mécanicien et se nommer, l'un Pierre Ryns, âgé de 44 ans, demeurant rue Sainte-Thérèse, et l'autre Jean Barlemans, âgé de 22 ans, demeurant rue Vauban, à Mouvaux.

Le produit du vol, une cinquantaine de kilogs de plomb, provenait du nouveau réservoir des eaux de la Lys, à Tourcoing.

Les deux individus ont été écroués au poste de police du 1er arrondissement. Ils seront interrogés aujourd'hui, dimanche, par M. Lachè, commissaire.

Outrages et rébellion aux agents. — Un journalier, du nom de Brutus V..., demeurant rue Turgot, cour Saint-Joseph, était ivre, vendredi soir, rue de l'Alma, et, par ses excentricités, avait causé un rassemblement.

L'agent Moutonnier vint l'inciter au calme, mais ses observations furent reçues assez verlement par notre pochard qui l'injuria et s'oublia même jusqu'à le frapper au moment où le représentant de la force publique voulait le mettre en état d'arrestation.

Conduit au poste du 1er arrondissement, le Brutus irascible y cuva son vin et, samedi après-midi, il était conduit à Lille.

Un accident du travail. — Une bobineuse de la maison de MM. Louis Cordonnier et Screpel, fabricants, rue de Mouvaux, s'est blessée au médius gauche en travaillant à son métier.

Marie Desobry, l'ouvrière, est âgée de quinze ans et demi, et demeure rue Watt, cour Desobry. Elle a reçu les soins de M. le docteur Picquet qui lui a prescrit huit jours de repos.

Vous qui cherchez, dans vos achats, une bonne aubaine, arrêtez-vous ici.

L'aspect de ces... bijoux est tellement attrayant, leur variété est si rageissante, leurs prix sont à ce point incroyables qu'il est impossible de passer outre. Il s'agit, on l'a deviné, du magasin situé au numéro 60 de la rue de la Gare, à Roubaix, et dont le propriétaire est M. G. Perraux. Voyez-y surtout les montres. Il y en a de ravissantes, inédites comme genre et comme forme, et leur mécanisme est excellent.

LISEZ ATTENTIVEMENT CECI : Jeunes lecteurs et amis, voulez-vous connaître le moyen facile de : **construire un bateau à vapeur, faire valser un œuf, métamorphoser une bulle de savon, fabriquer le « postoscope »** curieux instrument pour voir derrière soi, **rendre vivante une ombre, transformer un verre de lampe en machine électrique**, etc., etc., etc. ?

Procurez-vous la superbe prime du *Journal de Roubaix !*

La **Science amusante,** donne le secret de centaines d'expériences, tours, amusements de société, plus surprenants, plus extraordinaires, plus merveilleux les uns que les autres et dont voici quelques titres :

Un Cyclone dans une carafe, l'Œuf toupie, Tremper un papier blanc dans l'encre sans le noircir, les Bougies de l'arbre de Noël, la Lunette de Don Quichotte, Comment lui faire avaler l'oiseau, le Kangurou boxeur, Un enfant plus fort que quatre hommes, le Howard géométrique, le Sphygmographe, Construction d'une sphère en papier, Réglage merveilleux d'une aiguille, la Gymnastique des doigts, les Larmes de Crocodile, le Traînson d'un verre d'eau, le Flacon mystérieux, les Pantins animés, Petits travaux d'amateurs, Tours de ficelles, etc., etc.

Par suite d'arrangements avec les éditeurs le *Journal de Roubaix* peut offrir aux lecteurs l'étonnant ouvrage de Tom Tit luxueusement relié, avec tranches dorées, nombreuses gravures, au prix exceptionnel de 4 francs.

Avis important : Il est bien entendu que pour bénéficier de la faveur spéciale nos lecteurs doivent demander la prime à la librairie même du « Journal de Roubaix », 74, Grande-Rue.

Les Pilules du Dr Somer sont un remède infaillible contre le *manque d'appétit, les digestions lentes et difficiles, les migraines, pituites, la constipation, l'échauffement, les maladies du foie, les vertiges, les migraines*, etc. — Le flacon : 2 francs.

Dépôt à Roubaix, ph. Boyaval, 108, rue de Lannoy. 40632

— Aimez-vous le bon beurre ?

— Achetez le beurre d'Oosteamp, le meilleur, le plus économique, le moins cher, le kilo : **3.60**, *rue du Bois, 13, et dépôts succursales.* 42300

AVIS IMPORTANT. — Les annonces ne seront reçues désormais que jusqu'à cinq heures du soir pour le journal paraissant le lendemain matin. Les bureaux sont toujours fermés les dimanches et jours fériés. 44185

Croix. — *La fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse s'étant déclarée dans la ferme Boudringhien, rue de Bapaume, un arrêté préfectoral vient de déclarer d'infection les étables de cette ferme. Elles sont en vertu de cette arrêté, placées sous la surveillance de M. Frelier, vétérinaire à Lille.

— *Au bureau de bienfaisance.* — La distribution du pain à domicile a été inaugurée samedi. Les indigents avaient été prévenus individuellement qu'ils n'avaient qu'à attendre le boulanger.

Lannoy. — *Un don à l'hospice.* — Une ancienne servante, Elisa Olivot, qui habitait Lannoy depuis de longues années vient de mourir, et a légué à l'hospice de cette ville une somme de deux cents francs et tous ses effets de lingerie.

Ses obsèques auront lieu lundi matin.

Annappes. — *Service vicinal.* — L'état des chemins entretenus viables sur le territoire de la commune est dressé de la façon suivante par l'agent voyer cantonal : 1° Chemin de grande communication n° 6, de Lille à Lannoy, 4507 mètres ; 2° chemins d'intérêt commun, n° 95 de Seclin à la Maisonnette, 248 mètres ; n° 146 de Sainghin à Lille 209 mètres ; 3° Chemins vicinaux ordinaires, n° 1 de l'Eglise 3330m., n° 2 d'Ascq à Lille 2745 m., n° 3 de la ferme de Marchenelle 994 m., n° 4 du Pouillard 404 m., n° 6 du Marais 3375 m., n° 9 d'Audenaerde 594 m.

— *Mouvement de la population en 1898.* — L'état-civil a enregistré 72 naissances qui se répartissent ainsi : garçons légitimes 32, naturels 5; filles légitimes 32, naturelles 3. Vingt-trois mariages ont été célébrés.

Le nombre des décès est de 61 : du sexe masculin 34, du sexe féminin 27, célibataires 34, mariés 19, veufs 8. Un seul des défunts avait dépassé l'âge de 85 ans.

Willems. — *Le mouvement de la population en 1898* — Pendant l'année 1898, il y a eu 53 naissances, 22 mariages, 27 décès.

— *Les adjudications du Bureau de Bienfaisance.* — Voici les noms des adjudicataires des fournitures au Bureau de Bienfaisance :

Pain à fournir aux indigents pendant l'année 1899 : Adjudicataire : Pussion au prix de la mercuriale de la ville de Lille.

Charbon : Jules Delsalle à raison de 2 fr. 30 les cent kilog.

— *La fraude.* — Samedi matin, les préposés de douane Lapart Urbain et Gay Michel ont arrêté un journalier, Louis Longuépée, âgé de 34 ans, originaire de Bouvines, et demeurant à Flines-lez-Raches. Il était porteur d'un kilogramme de tabac haché et 25 kilogrammes d'allumettes de provenance étrangère le tout d'une valeur de cent trente deux francs.

Plus fait douceur que violence. — C'est un axiome redoutable. On sait que les remèdes trop énergiques produisent parfois des résultats nuisibles à l'organisme:. Il faut un juste milieu. Quelques maladies comme celles de la peau : dartres, boutons, démangeaisons, eczémas nécessitent l'intervention intelligente d'un médicament qui agisse efficacement sans irriter l'épiderme. La Pommade Depurator est le remède tout indiqué.

Deux pharmaciens seulement sont dépositaires à Roubaix de cette Pommade Dépurator, MM. Diéry, rue Notre-Dame, 32 et Delubaere, rue d'Inkermann, 51. Prix 1 fr. 50. 28289d

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

Sirop antiasthmatique du docteur Jean, soulagement certain et de longue durée. Prix du flacon, 3 fr. 50. Seul dépositaire : A. Delabaere, pharmac., rue d'Inkermann, 51.

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32913

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émerie, toile émerie, papier de verre. 46469

Le docteur Delattre, méd-cein-accoucheur de la Maternité Boucicaut, transfère sa clinique gratuite des maladies des femmes et des enfants **199, rue de Lille.** 44764

Avis. — Le sieur Ménart, rue du Moulin, 68, à Roubaix, a l'honneur d'informer le public qu'il ne veut que les cafés de la maison Waterlot-Lambelin, de Lille, fondée en 1855, et qu'il n'a rien de commun avec une autre maison du même nom. 43696

Avis. — Mme veuve Waterlot-Gheqquières, seule propriétaire et successeur de la maison de cafés Waterlot, fondée en 1842, et sise à Lille, 150, rue de Paris, a l'honneur de rappeler au public qu'elle n'a pas de succursale, ni à Roubaix, ni à Tourcoing, ni nulle part ailleurs. Tous cafés livrés en son nom par d'autres, proviendraient d'une maison différente portant le même nom, mais non de la maison veuve Waterlot comme si avantageusement dans la région du Nord depuis plus d'un demi-siècle. 43446

M. Polack dentiste, rue d'Inkermann 56, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er janvier il sera visible en son cabinet tous les mardis et vendredis, de 2 heures à 5 heures, pour les extractions sans douleur et la pose des dents perfectionnées dont il est spécialiste connu. Tous ses travaux sont garantis. 45405—42015

COFFRES-FORTS GRUSON INCOMBUSTIBLES tout en acier. Dépôt chez M. LALLEMAND, 36, Grande-Rue, Roubaix. 35060

FABRIQUE DE CORSETS. — Ancienne maison roubaisienne. — Elégance et solidité garanties. — Magasin de confiance. — Duhem-Merchez, 31, Grande-Rue. 33729

Plantes stérilisées: Lallemand-Dubar, 34, Gde-Rue. 3236

Corsets. — C'est la maison Viquin-Lagrée, 35, Grande-Rue, qui **fabrique** le corset arrondissant la taille tout en laissant l'estomac et les hanches libres, sur mesure depuis 5.95. 34645

Pour vos appareils de chauffage, adressez-vous à la maison **Lallemand**, Grande-Rue, 36. Dépôt des articles Godin, choix considérable

WATTRELOS

Les coups de couteau de la Houzarde. — Des quatre arrestations opérées vendredi, M. Bossard, commissaire de police, après une longue et minutieuse enquête qui n'a pas duré moins de cinq jours, en a maintenu deux : celles de Lebrun dit « Gallon, » et d'Emile Lézy.

Le médecin a pu se rendre compte exactement des blessures du malheureux Deroo. Il a une côte brisée, et ne porte pas à la tête moins de dix coups de couteau.

La perte énorme de sang qu'il a subie et la forte commotion ressentie augmentent son état d'extrême faiblesse. Il restera en traitement à l'hôpital pendant plus d'un mois.

Une arrestation importante. — Les préposés de douanes Parmentier et Dupire, de la caserne de la Martinoire, se trouvaient de patrouille au sentier des Ballons, samedi après-midi, vers trois heures, quand ils aperçurent, arrivant dans leur direction, un individu qui leur parut suspect.

En le fouillant, ils lui demandèrent son nom. L'individu sortit de sa poche une carte d'électeur portant l'état-civil d'un habitant de Wattrelos, le sieur Dubrulle.

Cette exhibition ne satisfit pas les douaniers, qui croyant reconnaître dans l'individu un expulsé dangereux, maintes fois condamné, du nom de Devlieger Georges, frauleur de profession, inculpé dans une quinzaine d'affaires de fraude, de vol et de violences, se mirent en devoir de le bigotter. Puis, ils envoyèrent chercher le garde-champêtre Bauduin, pour s'assurer de l'identité de l'individu. Le garde arriva et reconnut parfaitement Devlieger.

Tandis qu'un des douaniers le tenait, le poignet gauche lié par une corde, Devlieger avait doucement glissé sa main droite dans sa poche, et en avait retiré son couteau. Brusquement, il découpa les liens, et se trouva dégagé.

Mais après une courte lutte, les douaniers en eurent raison, et Devlieger solidement enchaîné, fut emmené à la mairie où M. Bossard, commissaire de police le mit en état d'arrestation.

Devlieger sera dirigé sur Lille ce matin même, par les soins de la gendarmerie, et des précautions spéciales seront prises, car le jeune Bruguois — car Devlieger, né à Bruges, n'a que vingt-six ans — a déjà réussi à s'évader de prison. C'est un malfaiteur adroit, habile et d'autant plus dangereux.

La fraude. — Les préposés des douanes Hubert et Brouttin, de la Martinoire, ont arrêté, vendredi soir, à six heures, pavé des Ballons, un journalier, Charles Beaudemont, né à Saint Quentin, demeurant à Roubaix, quai de Bordeaux, estaminet de la Bonne Bière ; et un maçon, Louis Dewyn, né à Bruges, et demeurant également à Roubaix, rue du Crétinier, chez le sieur Victor Segard.

Les deux compagnons étaient porteurs de 14 kilogs d'allumettes, valeur 44 fr. 80 cent.

Ne pas confondre. — M. Edmond Goris, mécanicien, demeurant à Roubaix, rue du Fontenoy, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec l'individu du même nom condamné, vendredi, par le tribunal correctionnel de Lille à deux ans de prison et 200 francs d'amende.

« Union des Patriotes ». — Nous avons l'honneur de porter à la connaissance des membres des différentes sections de l'*Union des Patriotes*, que les réunions du mois de janvier sont fixées comme suit :

2e section, le 2e dimanche au local du Crétinier, chez M. Henri Quennoy; 3e section, le 3e dimanche au local de Saint-Liévin, chez M. Paul Vanhoutte; 4e section, le 4e dimanche au local de la Place, chez M. Delabye; 5e section, le 5e dimanche au local de la Bailerie, chez M. Louis Tiéffry.

MEUBLES ET TENTURES

BERNARD FILS

81, Rue Pellart, ROUBAIX

Grand choix de chambres à coucher et salles à manger complètes. — Meubles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. — Spécialité de berceaux et lits d'enfants. 42337

TOURCOING

Le nouveau tarif de l'octroi. — Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, un nouveau tarif de l'octroi a été mis en vigueur à partir du 1er janvier.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur signalant les modifications qui ont été apportées à quelques articles du tarif.

Au chapitre des boissons, on relève quelques diminutions sensibles. Autrefois les vins en cercles et en bouteilles étaient taxés 4 fr. 16 l'hectolitre. Le nouveau tarif établit une distinction entre les vins en cercles 2 fr. 25 l'hectolitre, et les vins en bouteilles 0 fr. 30 la bouteille. L'hydromel, le cidre et le poiré ont été abaissés de 1 fr. 80 à 1 fr. 25 l'hectolitre, les bières de toute espèce et qualité et de toute provenance de 2 fr. 70 à 1 fr. 50 l'hectolitre.

Par contre le droit sur l'alcool a été majoré sensiblement : on l'a porté de 21 fr. à 50 fr. l'hectolitre. Le vinaigre a été augmenté de 0.50 : 4 f.50 au lieu de 4 fr. l'hectolitre.

Pour les comestibles il n'y a de changement que pour le gibier taxé autrefois 0 fr. 25 et actuellement 0 fr. 30 le kilog; pour la volaille 0 fr. 20 le kilog au lieu de 0 fr. 15 à l'ancien tarif.

Sur le poisson frais vendu au minck le droit ad valorem a été élevé de 6 à 10 o/o, les huîtres exceptées qui paient une taxe de 1 f. 20 le cent. Une nouvelle catégorie a été établie pour le poisson d'eau douce qui est soumis à un droit de 0 fr. 10 le kil. au lieu de 0 fr. 20.

Le chapitre des combustibles n'a subi aucune modification.

En ce qui concerne les fourrages, le droit, qui était de 1 fr. 50, a été élevé à 2 fr. les cent kil.; un nouvel article a été établi pour les sons et recoupes taxés 1 fr. 50 les cent kil.

Nous arrivons maintenant au chapitre des matériaux.

Tout d'abord il est établi pour les bois un classement entre les essences dures et les essences tendres, entre les bois en grume et les bois ouvrés.

Les essences tendres sont taxées 2 fr. 80 en grume et 3,75 en ouvrés; les essences dures 3,75 en grume et 4 fr. en ouvrés. Pour cette dernière classe la municipalité avait porté 5 fr, mais n'a été autorisée qu'à en percevoir 4 fr.

Les dalles, revêtements et carreaux en pierre, qui payaient autrefois 0,60 c. ont été abaissés à 0,50 c. le mètre; les tuiles, par contre, sont un peu augmentées 0,35 c. au lieu de 0,30 c. les 100 k.

Il y a encore quelques majorations à signaler sur ce chapitre : mortier, 0 fr. 25 les 100 kil. au lieu de 0.20; chaux ordinaire 0.40 au lieu de 0.30; ciment 1 fr. 25 au lieu de 1 fr.; briques ordinaires, 1 fr. 40 le mètre cube au lieu de 1 fr. 30; briques fabriquées à fours continus 1 fr. 50 (cet article n'était pas taxé autrefois).

Les marbres et granits en tranches et les marbres et granits ouvrées qui payaient auparavant 15 et 20 fr. le mètre cube, ont été ramenés à 13 fr. 33 pour les deux catégories.

Les sables, graviers, cendres, scories, etc., taxés au précédent tarif 0,304 le mètre cube sont soumis maintenant à 0,404.

Le droit d'octroi sur les fers de toute espèce est resté au taux de 2,50 les 100 k., mais on a étendu la taxe à des objets qui n'étaient pas compris à l'ancien tarif, tels que chapelles de manomètres, plaques de flammes et de cameaux, plaques d'avant-foyer, etc.

Il y a enfin une diminution de 1 fr. sur les verres à vitres et une majoration égale sur les dalles en verres bruts, taxés respectivement, au nouveau tarif, 3 et 2 fr. les 100 k.

Voilà quelles sont les principaux changements apportés au tarif de l'octroi. On sait que certains articles tels que les cendres, la chaux, l'assimilation des plaques de chaudières ou de transmission, ont fait l'objet des protestations de nombreux industriels et que l'affaire est actuellement pendante devant le Conseil d'Etat.

Union Sociale et Patriotique. — On nous prie d'informer les électeurs que les adhésions sont reçues tous les dimanches, de onze heures à midi et demi, non seulement à l'Hôtel du Cygne, mais encore :

Chez MM. Taverne, 25, rue Saint-Jacques ; Lequenne, 215, rue du Brun-Pain ; Valéry Bolin, 235, rue de Paris; Au Bon Fermier, Grand'Place; Au Vert-Baudet, rue de Paris ; chez M. Couvreur, place des Phalempins ; chez M. Henri Maréchal, 46, rue du Calvaire, et chez M. Palémon Delannoy, 68, rue Nationale.

D'autres bureaux seront encore désignés ultérieurement.

Les listes restant déposées aux endroits indiqués ci-dessus, on peut néanmoins se faire inscrire en dehors de l'heure fixée spécialement, sauf au siège central.

Mouvement de la population pendant le mois de décembre 1898. — Statistique sanitaire. — Pendant le mois de décembre dernier, l'état-civil a enregistré 176 naissances et 103 décès, 11 morts-nés.

Les naissances se répartissent comme suit : enfants légitimes 164; illégitimes 12.

Les décès se répartissent de la façon suivante: Enfants de moins de un an : 25; de 1 an à 19 : 11; adultes de 20 à 30 : 15; de 40 à 59 : 23 et de soixante et au-delà : 29.

Voici maintenant les noms des diverses maladies qui ont fait des victimes pendant ce mois et le nombre de décès pour chacun d'elle :

Fièvre typhoïde : 3 décès ; Phtisie pulmonaire, 9; Méningite tuberculeuse, 1 ; Autres tuberculoses, 4 ; Cancers et tumeurs, 3 : Méningite simple, 2 ; Ramollissement cérébral, 5 ; Maladies organiques du cœur, 6 ; Bronchite aiguë, 4 ; Bronchite chronique, 5 ; Pneumonie, 9 ; Diarrhée, 5 ; Débilité congénitale, 10 ; Sénilité, 3 ; morts violentes, 2 ; autres causes de morte, 29.

Pendant le mois de décembre il y a également eu deux suicides.

Les accidents de travail. — Un ntulliste, Richard Bavay, âgé de 30 ans, travaillant à la fabrique de MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de la Vigne, a été blessé à la main droite par un éclat de bois.

Un médecin appelé pour lui donner des soins, lui a prescrit quelques jours de repos.

— Léon Olivier, âgé de 30 ans, encolleur, demeurant à Wervicq et travaillant chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de l'Alma, a reçu sur le pied gauche, une chaîne de métier, qui lui a fait une contusion peu grave.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vanneuville, et subira une incapacité de travail de six ou sept jours.

Une ouvrière gravement blessée. — Une ouvrière de préparation, de l'usine de MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, a été, samedi matin, victime d'un accident assez grave.

En nettoyant les baffles d'un métier, elle s'est fait prendre, entre deux rouleaux, la main gauche qui a été mutilée. L'annulaire a été fracturé à la première phalange.

La blessée, Marie Dujardin, âgée de quarante-six ans, demeurant rue de Gand, 213, a reçu les soins de M. le docteur Vanneuville.

Elle subira une incapacité de travail d'au moins trois semaines.

Une saisie de viande de porc à la gare. — Samedi après-midi, sur le rapport du vétérinaire-inspecteur, les commissaires spéciaux de la gare ont saisi et fait enfouir, après les avoir fait dénaturer, deux porcs reconnus impropres à la consommation, et destinés à un charcutier des environs.

Ces deux animaux qui avaient été expédiés de Hollande, étaient atteints de « ladrerie », autrement dit du « tenia ».

Ils ont été enfouis en attendant que l'équarisseur vienne les chercher.

Foot-Ball Association. — Troisième réunion du Challenge international du Nord, dimanche 8 janvier 1899, à 2 h. 1/2, rue de Dunkerque. 44749

PHOTOGRAPHIE, 31, rue Desurmont, 31

GRAND PORTRAIT POUR RIEN

Bousbecque. — *Mouvement de la population pendant l'année 1898.* — Voici le mouvement de la population pendant l'année 1898 : Naissances, 118, dont 54 garçons et 64 filles. Décès : 77, dont 37 du sexe masculin et 40 du sexe féminin. Morts-nés. 3. Mariages, 18.

Il y a donc un excédent de 41 naissances.

Bondues. — *L'éclairage des rues.* — Cette question est bien vieille, et, déjà plusieurs fois, elle avait été débattue au sein de l'Assemblée municipale. Elle vient enfin de faire un grand pas: nous disons même que le projet a reçu un commencement d'exécution.

On se souvient que le Conseil municipal de Bondues, dans sa dernière séance, avait voté un crédit destiné à l'achat de lanternes devant servir à l'éclairage des rues de la commune.

Le crédit a reçu l'approbation de la préfecture et hier soir, la pose de lanternes a été commencée et un semblant d'inauguration de l'éclairage a eu lieu. C'est aux alentours de la place et dans la rue Dubosquel qu'ont été posées les premières lanternes.

Les habitants du centre qui seuls seront favorisés de cet essai — car il ne s'agit que d'un essai — ont pu hier soir apprécier l'avantage de la lumière et se faire une idée de ce que sera le mode de l'éclairage au moyen du pétrole.

— *Un accident de voiture.* — Vendredi soir, vers 7 heures et demie un accident qui aurait pu avoir de plus graves conséquences s'est produit au hameau de la Place. Voici dans quelles circonstances :

M. Bossut-Catteau, boulanger, allait remiser sa voiture dans un hangar situé chemin de la Fosse-de-Cure, lorsqu'arrivé en face de la maison de M. Vandeerost, l'attelage par suite d'un violent cahot produit par un tas de scories, bascula et versa.

Le boulanger et un jeune garçon de 13 ans, qui accompagnait Albert Desquiens, reçurent, dans leur chute, plusieurs blessures, qui, heureusement, ne présentent aucun caractère de gravité.

M. Bossut, outre quelques contusions, est blessé légèrement au bras droit ; quant au jeune domestique, M. Duruset, médecin, qui lui a donné des soins, a constaté une grave luxation du bras gauche.

Le praticien a ordonné à ce dernier un repos d'une huitaine de jours.

Halluin. — *Une arrestation pour fraude.* — Les douaniers de service au Pont du Chemin de fer, ont arrêté samedi après-midi, Henri Cousin, de la Madeleine, au moment où il tentait d'introduire en France un pardessus et un veston.

Les objets saisis, représentent une valeur d'environ 40 francs.

Il. Cousin a été transféré à la gendarmerie.

Communications

L'Union Tourquennoise, société municipale de gymnastique. — C'est le 5 février prochain, à quatre heures du soir, dans la magnifique salle de la « Nouvelle Union Tourquennoise », rue de Tournai, 18, que la Société municipale de gymnastique donnera sa fête annuelle d'hiver, qui avait été d'abord fixée au 25 décembre 1898 et qui a été remise à cause des élections.

Nous donnerons dans quelques jours le programme définitif de cette soirée qui promet d'être des plus brillantes, le comité ayant décidé de fêter tout particulièrement le dixième anniversaire de la fondation de la société.

LILLE

Les eaux potables à Lille. — L'éminent ingénieur hydrologue, M. Morcau, vient enfin de communiquer son rapport sur l'adduction à Lille de nouvelles eaux potables à la commission technique nommée par la municipalité. M. Morcau propose trois projet : le premier consisterait à exécuter au nord d'Orchies une galerie longue de six kilomètres allant d'Avelin à Genech ; dans le second on rectifierait l'établissement d'Emmerin par le creusement d'une galerie de 2 m. 50 se dirigeant vers Anezinne, et là, par un angle obtus, allant jusqu'à Annœullin. A l'usine actuelle d'Emmerin, on creuserait un puits d'exhaure de dix mètres de diamètre.

Dans le troisième projet, on continuerait la galerie du golfe d'Orchies de Genech à Rosult, soit 15 kilomètres. Enfin, dans le quatrième, on prolongerait d'Annœullin à Meurchin, au lieu dit la Chapelle de Notre-Dame de Grâce, la galerie partant d'Emmerin, ce qui donnerait une longueur totale de 12 kilomètres 1/2.

D'après le *Nouvelliste* la commission technique, à la majorité, n'aurait pas accepté les conclusions du rapport de M. Morcau et resterait partisan de la création d'une distribution d'eaux industrielles qui doublerait la canalisation d'eau d'Emmerin désormais réservée à la seule consommation domestique. C'est du reste le maintien des décisions de la première commission qui eut à fonctionner sous l'administration de M. Cory Legrand.

Conservation des hypothèques. — M. Manceron, conservateur des hypothèques à Avesnes, est nommé en la même qualité à Lille, en remplacement de M. Bégulin.

Il est remplacé à Avesnes par M. Lorpn, directeur de l'enregistrement à Saint-Brieuc.

Mort de M. Albert Cazeneuve. — M. Albert Cazeneuve, président de l'Office Central Lillois des institutions charitables, administrateur des mines de Lens et du Crédit du Nord, est mort, samedi, à l'âge de cinquante-trois ans.

Par son mariage, M. Cazeneuve était fils de l'ancien doyen de la faculté de médecine de Lille : il était devenu le beau-frère de M. Th. Barrois, député du Nord, et de M. Gustave Cateb-Béghin.

SPÉCIALITÉ DE

Cartes de Visite

Imprimerie du Journal de Roubaix

71, GRANDE-RUE

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 7 janvier 1899.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Un vol au préjudice de la « Ruche Roubaisienne. — Depuis quelques temps, dans les constructions nouvelles de la *Ruche Roubaisienne* on constatait de nombreux vols de matériaux, notamment des pavés et des bordures de trottoirs.

M. Thiebaut, entrepreneur boulevard de Strasbourg, au préjudice de qui étaient commises ces soustractions, résolut d'établir une surveillance plus active. Il y a quelques jours, à 8 heures 1/2 du matin, il apprenait qu'un des auteurs était le nommé Joseph Cauvin, âgé de 43 ans, paveur, on l'avait vu sur le fait.

Un mois de prison à Joseph Cauvin.

Pour avoir volé un chien qui appartenait à Mme veuve Parent, rentière à Lys-lez-Lannoy alors qu'elle passait en septembre, Adolphe Verdonck, 49 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, chez Marie Cartigny, s'entend infliger quatre mois de prison.

Les rixes de cabarets sont nombreuses à l'audience de ce jour.

I. Voici d'abord Léon Vanmérris, 25 ans, déchargeur de bateaux à Houplines, qui, le 5 décembre, vers 9 heures 1/2, au cabaret Morel, rue Victor-Hugo, cherchait querelle aux consommateurs; en le mit à la porte : il bouscula la cabaretière, et, furieux, brisa un carreau. Il attrape deux mois de prison.

II. Même histoire pour Louis Willaert, 32 ans, contremaître demeurant boulevard de Mulhouse, à Roubaix. Il a brisé la devanture du cabaret Gustave Rémy, à Lannoy, et frappé le cabaretier ainsi qu'un consommateur, Modeste Vervée. Huit jours, avec sursis.

III. Enfin, voici Emile Vanderberghe, 28 ans, d'Halluin : ce garçon est bouteux, mais il sait se servir de sa béquille.

Le 11 décembre, à 7 heures du soir, on le mit à la porte du cabaret Lerminet, parce qu'il était ivre.

Une demi-heure après, comme M. Gustave Simonne, tisserand, sortait avec sa femme de l'estaminet, il fut assailli par cet individu, qui lui porta à la figure plusieurs coups de son bâton.

Le tribunal condamne Emile Vanderberghe à 4 mois de prison avec sursis.

Affaires diverses. — Emile Meurisse, de Roubaix, vol, 4 mois de prison.— Henri Moerman, 58 ans, ouvrier agricole chez M. Alphonse Catteau, cultivateur à Neuville-en-Ferrain, vol de deux draps de lit et d'une couverture, au préjudice de son patron, 2 mois. — Jules Bonnelle, outrages aux agents, 20 jours.

Cour d'appel de Douai. — Arrêt dans l'affaire Toulemonde contre Déchenaux. — Il a été rendu compte succinctement de cette affaire entre MM. Toulemonde-Delmasure et Cie, Edouard Déchenaux et Vaissière, d'Oran.

On sait que le tribunal de Roubaix avait mis M. Vaissière hors de cause et, avant de statuer définitivement entre MM. Déchenaux et Toulemonde et Cie, avait ordonné leur comparution personnelle.

L'arrêt est rendu. Il déclare inutile la comparution personnelle des parties et déboute MM. Toulemonde-Delmasure et Cie vis-à-vis de M. Déchenaux comme vis-à-vis de M. Vaissière.

Nouvelles militaires

Nominations. — Armée active. — *Cavalerie.* — M. Renaud, capitaine au 4e régiment de cuirassiers (remonte), est nommé au grade de chef d'escadron et affecté au 4e régiment de spahis.

M. de Froissard Broissia, sous-lieutenant au 14e régiment de dragons, est nommé au grade de lieutenant et affecté au 4e régiment de cuirassiers.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LECOMTE-LEJEUNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Catherine Lejeune**, veuve de Monsieur **Valentin Lecomte**, décédée subitement à Roubaix, le 7 janvier 1899, dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Montgolfier (près du Cheval Blanc), à 8 heures.

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Gustave-Henri Desrousseaux**, époux de Dame **Virginie Lefebvre**, décédé à Croix, le 6 janvier 1899, dans sa 76e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Kléber, 76, à 9 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille BAUDART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Céline Baudart**, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1899, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 35.

Les amis et connaissances de la famille FONTAINE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Philibert Fontaine**, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1899, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 8 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont, 25.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Marie Salembier**, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1898, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Camille-Eulalie-Sophie De Meulemeester**, décédée subitement à Roubaix, le 3 décembre 1898, dans sa 33e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis Simons**, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1898, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de